

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 14 (1934)
Heft: 3

Artikel: L'esprit public à Genève en 1814, d'après une lettre de Martin-Bertrand
Autor: Chapuisat, Edouard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-72185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miszellen. — Mélanges.

L'esprit public à Genève en 1814, d'après une lettre de Jacob Martin-Bertrand.

par *Edouard Chapuisat.*

Nous sommes à la veille du 1er juin 1814. Genève, restaurée depuis cinq mois dans sa souveraineté et son indépendance, entend lier étroitement son sort à celui de la Suisse. Les Cantons discutent pour savoir si elle peut être agrégée à la Confédération. La majorité d'entre eux semble disposée en sa faveur. D'autres se montrent réticents.

Le 1er juin, cependant, il y aura un témoignage solennel de sympathie offert par les Cantons à la République de Genève, lorsque des contingents accourent de Fribourg, de Soleure, d'ailleurs encore pour assurer Genève de l'intérêt et de l'amitié que lui porte la nation dont elle souhaite faire partie.

Ce témoignage seul ne suffit pas aux Genevois; ils veulent un acte politique. Cet acte politique, il faut en préparer et en faciliter l'exécution. Dès lors il faut que tous ceux qui, à Genève, jouissent de quelque influence auprès des personnages les plus marquants de la Confédération interviennent auprès d'eux pour solliciter leur appui.

Jacob Martin-Bertrand, qui avait fait partie du Conseil des Deux-Cents en 1788 et devait revêtir la charge de conseiller d'Etat en 1815, a eu l'occasion de rencontrer Jacob Zellweger. Landamman d'Appenzell et député de ce canton à la Diète, Zellweger jouit d'une grande autorité non seulement dans son canton, mais aussi auprès des autres magistrats de la Suisse. De son attitude peut dépendre, dans un assez large mesure, l'incorporation de Genève à la Confédération et, en tous cas, la chaleur de l'accueil qui pourrait éventuellement lui être fait.

Dans ces conditions, Martin-Bertrand décide d'écrire à Zellweger et de lui exposer la situation morale dans laquelle se trouve Genève, persuadé que Zellweger saura en tirer lui-même les déductions qui s'imposent du point de vue politique.

A la date du 27 mai 1814, il lui écrit la lettre suivante, conservée dans les archives de Trogen:

Monsieur,

N'ayant eu le bonheur de vous voir que peu d'instant, lorsque vous vîntes à Genève, il y a quelques années, pour prendre Mademoiselle votre

fille et la ramener à Prague, je ne me flatte guère que vous puissiez vous souvenir de moi et je crains que vous ne m'accusiez d'un peu de présomption en vous adressant cette lettre :

Vous savez que Genève s'est présentée à la Diète comme aspirante à l'honneur de faire partie de la nouvelle Confédération helvétique. Plusieurs Cantons ont jeté sur elle un regard de bienveillance, fondé, sans doute, sur la connaissance qu'ils avaient du changement de moeurs qui s'est opéré dans notre ville pendant la durée de la réunion à la France; mais il en est d'autres, dont le vôtre est je crois du nombre, qui, soit à cause de leur éloignement, soit en raison du peu de rapports qu'ils ont avec notre cité, n'ont pas dû mettre le même intérêt à savoir ce qui s'y passait et ont probablement conservé de nous l'opinion qu'ils en avaient jadis, qui n'était guère propre à leur faire désirer de lier leur sort au nôtre!

Il est naturel que bien des Cantons (pour qui les innovations ne peuvent, d'ailleurs, avoir aucun attrait) ne voient pas de bon oeil l'admission de Genève à la Confédération, lorsqu'ils se rappellent que cette ville a vécu dans le trouble pendant si longtemps, qu'elle a donné des ennuis de tout genre aux Cantons avec lesquels elle avait des alliances; qu'elle a porté au plus haut point l'esprit de présomption et de discussions; qu'elle avait contracté un goût de luxe très pernicieux et qu'elle a fini par se laisser aller à tous les excès révolutionnaires qui ont entraîné la perte de son indépendance. Tout cela peut très bien avoir laissé dans les coeurs un sentiment d'éloignement pour notre ville que je partagerais moi-même si l'esprit de ses habitants était encore tel qu'il était alors, et je serais le premier à désirer qu'une nation sage et simple dans ses moeurs, comme la vôtre, ne s'exposât pas à former des liaisons avec nous.

Mais, grâce à Dieu, il n'en est plus ainsi, et l'esprit de vertige qui nous a animé pendant longtemps a réellement cessé depuis quelques années, par l'effet des châtimens que la Providence nous a infligés avec autant de justice que de sévérité. Nous avons senti nos torts. J'avoue qu'il a fallu, pour nous les faire reconnaître, tout l'étendue des maux que nous avons éprouvés; il a fallu que nous souffrissions dans les parties les plus sensibles, je veux dire dans notre amour propre et dans notre fortune: l'un et l'autre n'ont pas été épargnés, mais aussi cela nous a ramenés à la modestie et à la simplicité de moeurs dont nous avons un si grand besoin.

L'esprit religieux, qui est le véritable soutien des Etats, avait été trop négligé par la première classe; elle y est revenue et elle donne à présent l'exemple d'une parfaite régularité de moeurs et de conduite, qui ne peut manquer d'avoir une salutaire influence sur les classes inférieures; cette réforme est dûe en partie au zèle qu'ont déployé nos pasteurs pendant notre captivité; ils se sont distingués par leur prédication, ils n'ont pas cessé de nous reprocher les fautes qui nous y avaient amenés et ils ont insisté avec force sur la nécessité d'une régénération si nous voulions jouir encore de quelque félicité.

Dans le même temps, nous avons donné un soin particulier à l'éducation de nos enfants, car nous sentions que dans l'état d'oppression où nous étions, notre ville ne pouvait conserver de relief que par l'instruction et les moeurs; notre Académie nous a parfaitement secondés et notre jeunesse, formée de bonne heure à l'école du malheur, a bien répondu à ce qu'on avait fait pour elle; aussi je peux attester que, dans aucun temps depuis la fondation de notre République, nous n'avons eu des jeunes gens qui eussent des principes aussi solides que la génération qui s'avance. Ils mériteront bien de jouir de l'heureux avenir qui se prépare et les écueils contre lesquels leurs devanciers ont échoué leur ont été si bien signalés qu'il n'est pas à craindre qu'ils en approchent.

En général, Monsieur, nous avons eu tout sujet de reconnaître la vérité de cette maxime, à *quelque chose malheur est bon*: les gens les moins réfléchis n'ont pu s'empêcher de voir, je dirai presque de toucher du doigt, que la Providence ne nous a éprouvés que pour notre bien. Elle a frappé fort et très fort, il faut en convenir, car, indépendamment de la perte de notre liberté, celle que nous avons éprouvée dans les fortunes a été énorme. Pendant les quinze dernières années, Genève a perdu au-delà d'un million par an dans les faillites que la déroute du commerce a fait éclater; si vous ajoutez à cela la perte que nous avons faite des deux tiers de nos rentes en France, qui s'élevaient à onze millions, vous jugerez en partie de ce que nous a coûté la révolution; malgré cela, l'on entend très peu de plaintes; chacun s'est réduit dans sa dépense et se soutient par l'espoir d'un avenir moins fâcheux.

La classe inférieure, qui a beaucoup souffert aussi, soit par les impositions, soit par le manque de commerce, n'est pas celle qui montre le moins de résignation. Je n'ai pu m'empêcher de l'admirer cet hiver; les gens les plus pauvres avaient souvent des soldats à loger et à nourrir; je les voyais se soumettre à cette dure nécessité, sans former de plaintes, et se priver de tout eux-mêmes pour pouvoir suffire à la nourriture de leurs hôtes. Cette même classe a montré aussi beaucoup de dévouement par son empressement à monter la garde, sans rétribution quelconque depuis bien des mois, quoique cette perte de temps nuisit beaucoup à l'entretien de leur famille; cette docilité leur fait honneur sans doute, mais le trait suivant, dont j'ai été témoin, mérite de plus grands éloges encore.

Lorsque les troupes et tous les bureaux français quittèrent notre ville, la milice occupa de suite les postes qu'ils venaient d'abandonner; le piquet de nos gens qui eut la garde de la Douane savait qu'il restait dans ses magasins des ballots de marchandises saisis en contrebande à plusieurs d'entr'eux et que les douaniers français n'avaient pas eu le temps d'emmener. Il n'aurait pas été surprenant qu'ils eussent désiré de reprendre leur bien, puisqu'ils en avaient une si belle occasion; ils consultèrent là-dessus l'officier genevois qui les commandait, qui leur représenta que ce serait un acte d'indiscipline. Dès ce moment, ils renoncèrent à toute idée de ravoir ces

ballots, s'offrirent de les conduire sous leur propre escorte au premier bureau français, où ils les remirent en main du chef de bureau qui leur en fit un reçu.

J'espère, Monsieur, que vous trouverez comme moi qu'un peuple qui se conduit avec autant de désintéressement et d'amour de l'ordre, n'est pas indigne de l'estime de ses voisins. J'avoue que je mets du prix à le faire connaître aussi avantageusement aux personnes qui, comme vous, peuvent, par leur influence, diriger l'opinion; ce serait une satisfaction bien douce pour moi que de réussir à exciter chez vous des sentiments de bienveillance pour ma patrie, qui n'ignore pas le degré de crédit que vos talents et vos lumières vous ont acquis et qui me saurait gré, je n'en doute pas, de lui avoir rendu ce bon office.

Nous ne savons pas encore avec précision quelle sera l'augmentation de notre territoire. Le pays de Gex paraît bien en devoir faire partie, mais du côté de la Savoie, il n'y a rien d'arrêté encore. Quoiqu'il en soit, si notre ville est destinée à faire partie de la nouvelle Confédération, il est probable qu'elle conservera assez d'influence pour faire prévaloir le dévouement qu'elle aura pour la nouvelle patrie.

Je m'aperçois, Monsieur, qu'à force de me complaire à m'entretenir avec vous, je deviens indiscret en abusant de votre patience; permettez que je vous prie de présenter mes honneurs et ceux de ma femme à Madame votre épouse et de vouloir bien nous rappeler au souvenir de Madame Krauss.

C'est avec les sentiments de la plus haute considération que j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Genève, le 27 mai 1814.

Martin Bertrand.

Avant qu'un vote solennel de la Diète intervînt, un contingent d'Appenzell fut cantonné à Genève durant le mois de septembre. « Le vent étant trop fort », il n'avait pu gagner Genève par le lac et était entré en ville par la porte de Cornavin¹ après avoir franchi la frontière française de Versoix. Les Appenzellois se montrèrent ravis de l'accueil qui leur fut réservé par la population genevois. Si certains esprits « avenaires » maugréaient au sujet des dépenses occasionnées par cette occupation pacifique, nombreux étaient les citoyens — les lettres du temps en font foi — qui applaudissaient les yoddlées lancées sur les places de Genève par la milice montagnarde.

Le 12 septembre, la Diète votait, en principe, l'admission de Genève. Appenzell étaient au nombre des treize cantons qui donnaient leur adhésion immédiate. On peut croire que la lettre de Martin-Bertrand avait trouvé un écho sympathique auprès de Zellweger.

Le 19 mai 1815, l'acte authentique d'admission était signé après un vote unanime des cantons.

¹ Ch. Borgeaud, *Genève, Canton suisse* (Genève 1914, p. 74).